

**Question d'actualité de Mme Nagy relative à la journée sans voitures et aux dérogations accordées**

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy.**- Ce dimanche 19 septembre a eu lieu la 9<sup>e</sup> édition de la journée sans voitures. Elle a enregistré un franc succès, comme nous avons été nombreux à le constater. Des dizaines de milliers de personnes sont descendues dans les rues pour profiter d'une ville respirable et moins soumise à la pollution sonore, en l'absence d'automobiles. De nombreuses activités étaient prévues.

J'ai toutefois été étonnée, comme d'autres, par le nombre important de véhicules circulant en ville ce jour-là.

J'aurais souhaité connaître le nombre exact de dérogations délivrées par la Ville de Bruxelles. Ce nombre est-il en évolution par rapport aux années précédentes ?

Ces dérogations ne devaient être octroyées qu'aux livraisons spéciales et aux services d'urgence pour raisons médicales, notamment. Or la presse fait état de 27.000 dérogations pour l'ensemble de la Région. Ce chiffre me semble élevé.

Est-il normal que circulent tant de voitures, autocars et camions, parfois à des vitesses supérieures aux 30 km/h de rigueur ? Des contrôles de police ont-ils été effectués ? Combien de procès-verbaux ont-ils été dressés ? Des contrôles de dérogation ont-ils été effectués à l'intérieur même de la commune de Bruxelles, et pas seulement sur ses voies d'accès ?

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à M. Fassi-Fihri.

**M. Fassi-Fihri,** échevin.- Une journée sans voiture ne signifie pas que la Ville s'arrête ! Ainsi, les services d'urgence comme les ambulances ont systématiquement droit à une dérogation ; il en va de même pour les bus de la STIB, les opérateurs techniques, les médecins, les infirmiers, les taxis. En outre, 1.200 dérogations « en blanc » sont accordées, dont 700 au SPF Affaires étrangères et 400 à la zone de police Bruxelles-Ixelles. Au total, 8.050 dérogations ont été délivrées sur le territoire de la Ville. Ce chiffre reste constant

par rapport aux éditions précédentes. Précisons que certaines dérogations ne sont pas utilisées.

**M. le Bourgmestre**.- Je confirme que des contrôles ont eu lieu sur le territoire de la Ville, mais les contrôles systématiques sont effectués aux frontières de la Région, et non de la commune.